



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE Société Anonyme au capital de 14 milliards de francs CFA

Siège Social : 1, AV CHRISTIANI, Treichville - 01 B.P. 6923 ABIDJAN 01 - R.C.C.M : CI-ABJ-1990-B-149 296 - Compte contribuable 90 04996 S
Tél. : 21.23.33.00 - Fax : 21.23.35.88 - RI. : REEL - C.D.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SGBCI ABIDJAN : 111 308 707 64

Direction Régionale de : SUD EST

TEL. :

Fax :

SITE WEB : WWW.CIE.CI

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N° 234

PERIODE : 11/2023

GRAND BASSAM
EXPLORATION :
IDENTIFIANT :
RÉFÉRENCE :
REGROUPEMENT :
TYPE CLIENT :
RÉGLAGE DISJONCTEUR :

Date d'émission : 16/11/2023

Nom, prénom et adresse:

BENDE N'DAH SYLVIE

BELLEVILLE GRD-BASSAM

Téléphone : 00000000

Adresse postale : GRD-BASSAM

C.C.Client :

PUISANCE SOUSCRITE :	1,1
CODE TARIF :	03
CODE USAGE :	2
QUALITÉ PAYEUR :	00
TYPE FACTURE :	
TYPE ÉQUIPEMENT :	1
TYPE BRANCHEMENT :	

MONTANT A REGLER : 9 555

Consommation du :

04/09/2023 au :

04/11/2023 Date limite de paiement : 12/12/2023

RELEVE COMPTEUR	INDEX			COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
NUMERO	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE		
255_37201113158	2 393	2 438	45	1,0	45

DETAILS DE LA FACTURATION

Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC (Fcfa)
1	45	94,94	4 270	18	770	5 040
			1 880	18	340	2 220
Prime fixe						
Total Facture Energie			6 150		1 110	7 260

Autres taxes	Montant TTC (Fcfa)
Redevance Electrification Rurale par bimestre	150
Taxes Rémunératoire pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères	45
Redevance RTI	2 000
Timbre d'Etat (*)	100
	9 555

TOTAL FACTURE (Fcfa)

Impayés Antérieurs CIE

Impayés Antérieurs RTI

MONTANT TOTAL A REGLER (Fcfa) (*)

9 555

Sauf erreur ou omission de notre part

Message au client :

« Conformément à l'arrêté interministériel N°0644/MMPE/MEF/MBPE du 07/06/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour les abonnés domestiques 15A et plus et pour les professionnels.»

(*) Pour un règlement par chèque, le timbre d'état n'est pas perçu; le montant à régler est alors de :

9 455

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme de : 945 à titre de frais de recouvrement, et il sera procédé sans préavis, à la suspension de la fourniture d'électricité



INFORMATIONS UTILES

I - EXPLICATION DES ABREVIATIONS ET/OU APPELATIONS INSCRITES SUR VOTRE FACTURE

Puissance souscrite : C'est la puissance souscrite lors de l'abonnement. Elle est exprimée en kVA.

Type Client : Il correspond à la nature de la souscription du client : il prend les valeurs :

1 pour les Privés, 2 pour les Administrations, 3 pour les EPIC, 4 pour les EPA et 5 pour les Communes et Collectivités.

Type Equipement : Il codifie les principaux équipements électriques déclarés lors de l'abonnement

Type Branchement : Il codifie la nature du raccordement au réseau public de distribution (1 = monophasé et 3 = triphasé).

Code Usage : C'est l'usage déclaré lors de l'abonnement. Il prend des valeurs suivantes : 1 Domestique, 2 Professionnel, 3 Eclairage Public

Code Tarif : Le code Tarif représente le tarif affecté lors de l'abonnement, les codes sont les suivants 01 Domestique modéré, 02 Domestique Général, 03 Général Professionnel, 04 Eclairage Public, 05 Conventionnel ex-EECI, 06 conventionnel CIE, 07 Autre conventionnel, 11 Conventionnel ANARE, 12 Conventionnel SOGEPE, 13 Conventionnel SOPIE, 17 Domestique général 5 A.

Réglage du Disjoncteur : Il correspond à la valeur du réglage de votre disjoncteur.

Consommation : Cette zone correspond à la quantité d'énergie totale consommée entre les dates du début et de fin de période de consommation, la valeur est obtenue par la différence entre « le nouvel index » et « l'ancien index » lus sur le compteur multipliée par le coefficient de lecture du compteur. Elle est exprimée en kWh.

Tranche : C'est le fractionnement des consommations d'un client en facturation, pour les tarifs à tranches multiples :

1 - Correspond à la première tranche

2 - Correspond à la deuxième tranche

C.C. Client : C'est le numéro du compte contribuable du client.

Tarifs	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} Tranche
01	80 kWh	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
02 et 03	La valeur maximale vaut 180 x PS par bimestre	Toutes les consommations au-delà de la première tranche
04, 05, 06, 07, 11, 12, 13, 17	Toute la consommation est facturée au tarif de la tranche unique	

Prime fixe : Le montant de la prime fixe est proportionnel à la Puissance Souscrite et à la durée de consommation pour les tarifs 02, 03 et seulement à la durée de consommation pour le tarif 01.

Contribution Electrification Rurale : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée majorée de 100 F

Taxe communautaire : Le montant est proportionnel à l'énergie consommée.

II - OÙ VOUS ADRESSER

A ABIDJAN : si la zone Exploitation contient le code suivant :

SECTEUR	TELEPHONE	ADRESSEZ-VOUS	CODE
ABOBO CENTRE	21.23.65.80	Entre le marché et le rond-point de la voie express	221
ABOBO NORD	22.01.71.01	Près de l'escadron de la Gendarmerie	222
PLATEAU DOKUI	21.01.69.07	Quartier Dokui, route du zoo près de la SODECI	223
LOCODJRO	23.45.66.83	Quartier toit rouge, près de la brigade de GENDARMERIE	031
NIANGON	21.23.62.14	Face à la Cité EECI	032
YOPOUONG-ATTIE	21.23.66.80	Face à la Pharmacie Kénéya et près de la station service	033
LOKOA	23.46.10.18	Niangon Nord à droite, terminus Bus	034
ADJAME NORD	21.23.65.66	220 Logements - Liberté	041
ADJAME SUD	21.23.65.28	Boulevard carde, face au terminus des bus CCIA	042
COCODY	21.23.65.30	Boulevard Latrille, près du château d'eau de la SODECI	043
2 PLATEAUX	21.23.69.44	Aghien, face à la Mosquée	044
DJIBI	21.23.66.75	8 ^{ème} Tranche, près de la CNPS	045
KOUASSI	21.36.30.83	Près du camp Commando	021
MARCORY	21.23.36.17	Rue Chevalier De Cleu, après le grand carrefour de Marcory	022
PORT-BOUET	21.27.53.00	Vridi, face à l'école primaire EECI	023
TREICHVILLE	21.23.64.22	Boulevard de Marseille, face TECHNIBAT	024

A L'INTERIEUR DU PAYS

DIRECTIONS REGIONALES	VILLES	TELEPHONE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	CODE
EST	Abengourou	35.91.30.93	Près de la BCEAO et voisin de l'inspection	211
NORD	Korhogo	36.86.03.05	Près de la Poste et de l'agence de la SODECI	431
CENTRE SUD	Yamoussoukro	30.64.06.48	Près de la Poste, sur le même alignement	451
CENTRE	Bouake EST	31.33.24.36	Au commerce en face de l'Eglise Universelle	411
CENTRE OUEST	Bouake OUEST	31.63.30.36	Non loin du marché Dougouba	418
QUEST	Daloa	32.78.36.73	Vers le monument aux morts	421
SUD OUET	Man	33.79.05.05	Derrière la BCEAO, près de l'Agence Orange	441
BASSE COTE (ANYAMA)	Gagnoa	32.77.20.13	En face de la SGBCI et de la Préfecture	231
	Anyama	23.55.93.20	Pas loin de la Mairie d'Anyama	249

III - PLUSIEURS POSSIBILITES DE REGLEMENT VOUS SONT OFFERTES

1. RÈGLEMENT A NOS CAISSES

Présentez à la caisse de la CIE la facture et son coupon ainsi que votre règlement (chèque ou espèces). Le caissier conservera le coupon et vous rendra la facture accompagnée d'un reçu de paiement. Ce reçu de paiement est la preuve d'un règlement de votre facture ; il est à conserver.

2. DOMICILIATION

Les abonnés ayant un compte bancaire peuvent demander à la CIE de faire prélever automatiquement le montant de leur facture sur le compte.

Pour profiter de cette facilité, adressez-vous au SECTEUR ou à l'ARRONDISSEMENT de votre zone.

3. BOÎTES A CHEQUES

Tous les abonnés peuvent éviter les files d'attente en déposant leurs chèques dans les boîtes à chèques ouvertes 24h/24. Vous pouvez payer par chèque quelque soit le montant de votre facture.

NB : Tous les abonnés peuvent payer leur facture dans le SECTEUR de leur choix, avant la date limite de paiement, quelque soit leur lieu d'habitation.

4. RÈGLEMENT CHEZ NOS PARTENAIRENS NSIA CI ET ORANGE CI

Pour utiliser les canaux des partenaires, il faut connaître les neuf (9) premiers chiffres de son identifiant et disposer de son règlement (espèce ou monnaie électronique Orange Money). Suivre les instructions du parcours client spécifique à chaque canal de règlement. Le reçu électronique (sms) délivré est valable pour CIE.

IV - LE CENTRE DE RELATION CLIENT

Pour toute information, réclamation, dépannage appelez le 179 : ouvert 24h/24